



**À TOUT INTÉRESSÉ
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 124-2010**

Prenez avis que le 7 octobre 2019, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, situé au 2, place de l'hôtel de ville, à compter de 19h, se tiendra une séance du conseil municipal de la municipalité de Frelighsburg, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

La dérogation mineure vise à rendre conforme l'implantation d'une résidence avec une marge de recul arrière de 12 mètres, réglementaire aux dispositions du règlement de zonage 124-2010, concernant la disposition relative aux marges, de l'annexe B, qui stipule que la marge de recul arrière minimale des bâtiments résidentiel est de 16 mètres.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Adresse : 68, chemin McIntosh
Lot no. 5 897 589 du cadastre du Québec

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À FRELIGHSBURG CE VINGT-SIXIÈME JOUR DU MOIS DE
SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF.**

Anne Pouleur
Directrice Générale
Secrétaire-trésorière

